

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2763

14 novembre 2012

SOMMAIRE

Allianz Global Investors Islamic Fund 132622	Schulerimmo SA
Barclays Capital Equity Luxembourg SI-	Schulerimmo SA
CAV SIF S.à r.l	Schuler Invest s.à r.l
Bilway Financing S.A	Schuler S.à r.l
CAREP II Japan S.à r.l	Société de Transports Araujo et Cie S.à r.l.
Citibank International plc (Luxembourg	132611
Branch)	Société Immobilière Bertrange S.A132615
COBURG Holding S.A	Société Immobilière de l'Ouest132617
European Credit Fund Sicav132600	Société luxembourgeoise de Leasing BIL-
Goodrich	LEASE132610
Holz Wunnen	Solifin International S.A
Intrawest Luxembourg Sàrl132602	Soltana S.A132618
lolkos Investments SPF S.à r.l132602	Soltana S.A
Karsika Invest S.A	Soltana S.A
Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l 132603	Soltana S.A132621
Lipizzaner S.à r.l	Span
Morgan Stanley Infrastructure S.A 132592	Spimelux S.A
Moscow Construction and Development	Star 2000 Holding S.A
	Strasbourg S.A132611
Ogone Holding	Summit Capital Holdings S.A. SPF 132621
PAH Amazon Holdings Sàrl132612	Summit Partners OGN (Luxco) S.C.A 132578
PEC Moenchhof S.à r.l	Thaleya S.A
penola investo SIF management company	Thingvellir S.à r.l
S.A	Toolux Sanding S.A
Petrovaradin S.A	Triangle S.A
Pierrejean International S.A132606	Tritone S.à r.l
PL Holdings S.à r.l	U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.I
Pradera Central Olomouc S.à r.l 132607	Villa Remacum S.A
Roadmap Investments S.à r.l132607	Villefranche Immo
Robert Mikaeloff Luxembourg S.A132609	Vireos Investment Fund S.A., SICAV-SIF
Rox Invest S.A	
Saint-Gobain Solar Systems S.A132615	Weghsteen International S.A132622



Bilway Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 85.916.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2012

- 1. Les mandats des Administrateurs René FALTZ, Tom FELGEN et René SCHAWEL ainsi que de FIDEWA Audit S.A., Commissaire aux Comptes de la Société étant venu à échéance, l'Assemblée nomme en leur remplacement:
 - a. en tant qu'Administrateur:
- i. M. Enzo LIOTINO, né à Sammichele di Bari (Italie), le 23 mars 1958, avec adresse professionnelle 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- ii. M. Raul MARQUES, né à Soure (Portugal), le 17 mars 1970, avec adresse professionnelle 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- iii. Mme Danielle SCHULLER, née à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), le 9 mars 1981, avec adresse professionnelle 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018.

b. en tant que Commissaire aux Comptes, la société FIDEWA - CLAR S.A., ayant son siège au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165 462. L'Assemblée confie à la société FIDEWA - CLAR S.A. la mission spéciale de statuer sur l'exercice 2011.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018.

2. Le siège de la Société est transféré du 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012135698/26.

(120179659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Ogone Holding, Société en Commandite par Actions, (anc. Summit Partners OGN (Luxco) S.C.A.).

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite. R.C.S. Luxembourg B 154.221.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Summit Partners OGN (Luxco), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg and registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under number B 154.221 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on May 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1701 dated August 20, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on February 23, 2012, pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 998 dated April 18, 2012.

The Meeting is chaired by Nicolas Marchand, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Christel Di Marco, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Karine Lazarus, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

- I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;
 - II. all the Shareholders have been duly convened by way of written notice sent by registered letter;
 - III. as appears from the attendance list,
- (i) 1,377,192 class A1 ordinary shares, 1,377,095 class A2 ordinary shares, 1,377,095 class A3 ordinary shares, 1,377,095 class A4 ordinary shares, 1,377,095 lass A5 ordinary shares, 1,377,095 class A6 ordinary shares, 1,377,095 class A7



ordinary shares, 1,377,095 class A8 ordinary shares, 1,377,095 class A9 ordinary shares, 1,377,095 class A10 ordinary shares:

- (ii) 79,450 class B1 ordinary shares, 79,450 class B2 ordinary shares, 79,450 class B3 ordinary shares, 79,450 class B4 ordinary shares, 79,450 class B5 ordinary shares, 79,450 class B6 ordinary shares, 79,450 class B9 ordinary shares, 79,450 class B9 ordinary shares, 79,450 class B10 ordinary shares;
- (iii) 91,476 class C1 ordinary shares, 91,288 class C2 ordinary shares, 91,288 class C3 ordinary shares, 91,288 class C4 ordinary shares, 91,288 class C5 ordinary shares, 91,288 class C6 ordinary shares, 91,288 class C8 ordinary shares, 91,288 class C9 ordinary shares, 91,288 class C10 ordinary shares;
- (iv) 174,955 class D1 ordinary shares, 174,729 class D2 ordinary shares, 174,729 class D3 ordinary shares, 174,729 class D4 ordinary shares, 174,729 class D5 ordinary shares, 174,729 class D6 ordinary shares, 174,729 class D8 ordinary shares, 174,729 class D9 ordinary shares, 174,729 class D10 ordinary shares;
- (v) 123,560 class E1 ordinary shares, 123,378 class E2 ordinary shares, 123,378 class E3 ordinary shares, 123,378 class E4 ordinary shares, 123,378 class E5 ordinary shares, 123,378 class E6 ordinary shares, 123,378 class E8 ordinary shares, 123,378 class E9 ordinary shares, 123,378 class E9 ordinary shares; and
 - (vi) the one hundred (100) general partner's shares

representing 95,16% of the share capital of the Company are present or represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

IV. by a deed recorded by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 1, 2010 (the Deed), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 3, 2010, under number 1806, the share capital of the Company was increased by an amount of thirtyone thousand euro (EUR 31,000.-) by the creation and issue of one million sixty-seven thousand two hundred and two (1,067,202) class A1 ordinary shares, one million sixtyseven thousand one hundred and five (1,067,105) class A2 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred and five (1,067,105) class A3 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred and five (1,067,105) class A4 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred and five (1,067,105) class A5 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred and five (1,067,105) class A6 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred and five (1,067,105) class A7 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred and five (1,067,105) class A8 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred and five (1,067,105) class A9 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred and five (1,067,105) class A10 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B1 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B2 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B3 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B4 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B5 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B6 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B7 ordinary shares, fortytwo thousand five hundred (42,500) class B8 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B9 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B10 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred and fiftyseven (48,857) class C1 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C2 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C3 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C4 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C5 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C6 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C7 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred and fortyone (48,841) class C8 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C9 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred and forty-one (48,841) class C10 ordinary shares, ninety-three thousand and five hundred (93,500) class D1 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and seventyseven (93,477) class D2 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D3 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D4 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D5 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D6 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D7 ordinary shares, ninetythree thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D8 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D9 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and seventy-seven (93,477) class D10 ordinary shares, sixty-six thousand and fifteen (66,015) class E1 ordinary shares, sixtysix thousand and seven (66,007) class E2 ordinary shares, sixty-six thousand and seven (66,007) class E3 ordinary shares, sixty-six thousand and seven (66,007) class E4 ordinary shares, sixty-six thousand and seven (66,007) class E5 ordinary shares, sixtysix thousand and seven (66,007) class E6 ordinary shares, sixty-six thousand and seven (66,007) class E7 ordinary shares, sixty-six thousand and seven (66,007) class E8 ordinary shares, sixty-six thousand and seven (66,007) class E9 ordinary shares and sixty-six thousand and seven (66,007) class E10 ordinary shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

V. the Shareholders acknowledge that it results from later verifications that the total number of class C1 ordinary shares issued by the Company on June 1, 2010, should amount to forty-eight thousand eight hundred fifty-eight (48,858) and not to forty-eight thousand eight hundred fifty-seven (48,857), as erroneously mentioned in the Deed;

VI. the Shareholders acknowledge that the error mentioned under item V. above is replicated (i) in the fifth resolution of the deed recorded by Maître Martine Schaeffer on November 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des



Sociétés et Associations on December 22, 2010, under number 2815 (the Second Deed), (ii) in the deed recorded the share capital increase of the Company enacted by Maître Martine Schaeffer on December 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 17, 2011, under number 501 (the Third Deed), (iii) in the deed recording the share capital increase of the Company enacted by Maître Martine Schaeffer on September 13, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 11, 2011, under number 2751 (the Fourth Deed), (iv) in the deed recording the share capital increase of the Company enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 24, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 14, 2012, under number 385 (the Fifth Deed), and (v) in the deed recording the share capital increase of the Company enacted by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, on February 23, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 18, 2012, under number 998 (the Sixth Deed, and together with the Deed, the Second Deed, the Third Deed, the Fourth Deed and the Fifth Deed, the Deeds);

VII. the Shareholders acknowledge that the Deed did not reflect the correct number of issued C1 ordinary shares and, as a consequence thereof, the aggregate number of class C1 ordinary shares in issue, as mentioned in the Articles, is also wrong;

VIII. as consequence, the Shareholders wish to rectify the Deed and article 6.1. of the Articles so as to reflect correctly the total number of class C1 ordinary shares issued by the Company on June 1, 2010 and the total number of class C1 ordinary shares in issue following the Sixth Deed;

IX. the agenda of the Meeting is the following:

- 1. waiver of the convening notices, if applicable;
- 2. change of the Company's name from "Summit Partners OGN (Luxco)" to "Ogone Holding";
- 3. amendment to article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of name specified in item 2. above;
- 4. increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand eight hundred twenty-four euro and fifty-two eurocents (EUR 2,824.52) in order to bring it from its present amount of one hundred ninety-three thousand nine hundred and eighty-five euro and forty-nine eurocents (EUR 193,985.49), to one hundred ninety-six thousand eight hundred ten euro and one eurocent (EUR 196,810.01), by way of the issuance of (i) twenty-eight thousand two hundred thirty-eight (28,238) class A1 ordinary shares, (ii) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A2 ordinary shares, (iii) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A3 ordinary shares, (iv) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A5 ordinary shares, (vi) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A6 ordinary shares, (vii) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A7 ordinary shares, (viii) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A8 ordinary shares, (ix) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A9 ordinary shares and (x) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A10 ordinary shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing class A ordinary shares of the Company;
- 5. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 4. by means of contributions in kind in an aggregate amount of one million six hundred fifty-nine thousand three hundred fifty euro (EUR 1,659,350.-);
- 6. rectification of (i) the fifth resolution of the deed recorded by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 1, 2010 and (ii) the fourth resolution of the deed recorded by Maître Martine Schaeffer on November 18, 2010, in order to reflect the correct total of class C1 ordinary shares issued on June 1, 2010, i.e. 48,858 instead of 48,857;
- 7. amendment of the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect (i) the share capital increase specified in item 4. above and (ii) the correct total of class C1 ordinary shares in issue;
- 8. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the general partner of the Company and/or employee of SGG in Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to (i) the registration of the new Company's name and the newly issued shares and (ii) the rectification of the total number of class C1 ordinary shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 9. miscellaneous
- X. these facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges the change of name of the general partner of the Company from "Summit Partners OGN S.à r.l." to "Ogone" and as consequence, resolves to change the name of the Company from "Summit Partners OGN (Luxco)" to "Ogone Holding".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:



" **1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Ogone Holding" (hereinafter the "Company")."

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand eight hundred twenty-four euro and fifty-two eurocents (EUR 2,824.52) in order to bring it from its present amount of one hundred ninety-three thousand nine hundred and eighty-five euro and forty-nine eurocents (EUR 193,985.49), to one hundred ninety-six thousand eight hundred ten euro and one eurocent (EUR 196,810.01), by way of the issuance of (i) twenty-eight thousand two hundred thirty-eight (28,238) class A1 ordinary shares, (ii) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A2 ordinary shares, (iii) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A3 ordinary shares, (iv) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A4 ordinary shares, (v) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A5 ordinary shares, (vi) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A6 ordinary shares, (vii) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A7 ordinary shares, (viii) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A9 ordinary shares and (x) twenty-eight thousand two hundred forty-six (28,246) class A10 ordinary shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing class A shares of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept the following subscriptions and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon,

- 1) Jean-Guillaume Zurstrassen, having his domicile at 1170 Brussels, Drève des Libellules, 3, duly represented by Nicolas Marchand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for (i) eleven thousand seven hundred sixty-nine (11,769) class A1 ordinary shares, (ii) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A2 ordinary shares, (iii) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A3 ordinary shares, (iv) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A4 ordinary shares, (v) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A5 ordinary shares, (vi) eleven thousand seven hundred sixtyeight (11,768) class A6 ordinary shares, (vii) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A7 ordinary shares, (viii) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A8 ordinary shares, (ix) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A9 ordinary shares and (x) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A10 ordinary shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and fully pay up the newly issued shares he subscribes for by way of a contribution in kind consisting of two thousand five hundred fourteen (2,514) shares without nominal value (the Shares I) he holds in the share capital of Tunz.com, a limited liability company (société anonyme) organised and existing under Belgian law, whose registered office is at Boulevard De Waterloo 34, 1000 Brussels, registered with the Crossroad Databank for Enterprises (RLE Brussels) under number VAT BE 0886.476.763 (Tunz), for an aggregate amount of six hundred ninety-one thousand three hundred fifty-two euro and seventy-five eurocents (EUR 691,352.75), out of which one thousand one hundred seventy-six euro and eighty-one eurocents (EUR 1,176.81) shall be allocated to the share capital account of the Company and six hundred ninety thousand one hundred seventy-five euro and ninety-four eurocents (EUR 690,175.94) shall be allocated to the share premium account of the Company;
- 2) Grégoire de Streel, having his domicile at 1150 Brussels, Avenue du Prince Baudoin, 16, duly represented by Nicolas Marchand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for (i) eleven thousand seven hundred sixty-nine (11,769) class A1 ordinary shares, (ii) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A2 ordinary shares, (iii) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A3 ordinary shares, (iv) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A4 ordinary shares, (v) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A5 ordinary shares, (vi) eleven thousand seven hundred sixtyeight (11,768) class A6 ordinary shares, (vii) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A7 ordinary shares, (viii) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A8 ordinary shares, (ix) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A9 ordinary shares and (x) eleven thousand seven hundred sixty-eight (11,768) class A10 ordinary shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and fully pay up the newly issued shares he subscribes for by way of a contribution in kind consisting of two thousand five hundred fourteen (2,514) shares without nominal value (the Shares II) he holds in the share capital of Tunz, for an aggregate amount of six hundred ninetyone thousand three hundred fifty-two euro and seventy-five eurocents (EUR 691,352.75), out of which one thousand one hundred seventy-six euro and eighty-one eurocents (EUR 1,176.81) shall be allocated to the share capital account of the Company and six hundred ninety thousand one hundred seventy-five euro and ninety-four eurocents (EUR 690,175.94) shall be allocated to the share premium account of the Company;
- 3) Harold Mechelynck, having his domicile at 14, boîte 1, Avenue de la Joyeuse Entrée, Brussels, duly represented by Nicolas Marchand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for (i) seven hundred seventy-nine (779) class A1 ordinary shares, (ii) seven hundred eighty-



two (782) class A2 ordinary shares, (iii) seven hundred eighty-two (782) class A3 ordinary shares, (iv) seven hundred eighty-two (782) class A4 ordinary shares, (v) seven hundred eighty-two (782) class A5 ordinary shares, (vi) seven hundred eighty-two (782) class A6 ordinary shares, (vii) seven hundred eighty-two (782) class A7 ordinary shares, (viii) seven hundred eighty-two (782) class A8 ordinary shares, (ix) seven hundred eighty-two (782) class A9 ordinary shares and (x) seven hundred eighty-two (782) class A10 ordinary shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and fully pay up the newly issued shares he subscribes for by way of a contribution in kind consisting of one hundred sixty-seven (167) shares without nominal value (the Shares III) he holds in the share capital of Tunz, for an aggregate amount of forty-five thousand nine hundred twenty-three euro and thirty-four eurocents (EUR 45,923.34), out of which seventy-eight euro and seventeen eurocents (EUR 78.17) shall be allocated to the share capital account of the Company and forty-five thousand eight hundred forty-five euro and seventeen eurocents (EUR 45,845.17) shall be allocated to the share premium account of the Company;

- 4) Thierry Pierson, having his domicile at 1380 Lasne, Rue à l'Eau, 7, duly represented by Nicolas Marchand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for (i) seven hundred seventy-nine (779) class A1 ordinary shares, (ii) seven hundred eighty-two (782) class A2 ordinary shares, (iii) seven hundred eighty-two (782) class A3 ordinary shares, (iv) seven hundred eighty-two (782) class A4 ordinary shares, (vi) seven hundred eighty-two (782) class A5 ordinary shares, (vii) seven hundred eighty-two (782) class A6 ordinary shares, (viii) seven hundred eighty-two (782) class A8 ordinary shares, (ix) seven hundred eighty-two (782) class A9 ordinary shares and (x) seven hundred eighty-two (782) class A10 ordinary shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and fully pay up the newly issued shares he subscribes for by way of a contribution in kind consisting of one hundred sixty-seven (167) shares without nominal value (the Shares IV) he holds in the share capital of Tunz, for an aggregate amount of forty-five thousand nine hundred twenty-three euro and thirty-four eurocents (EUR 45,923.34), out of which seventy-eight euro and seventeen eurocents (EUR 78.17) shall be allocated to the share capital account of the Company and forty-five thousand eight hundred forty-five euro and seventeen eurocents (EUR 45,845.17) shall be allocated to the share premium account of the Company;
- 5) E-Merge SA, a société anonyme organized and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 1050 Brussels, Avenue Louise, 480/15, duly represented by Nicolas Marchand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for (i) one thousand five hundred seventyone (1,571) class A1 ordinary shares, (ii) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A2 ordinary shares, (iii) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A3 ordinary shares, (iv) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A4 ordinary shares, (v) one thousand five hundred seventythree (1,573) class A5 ordinary shares, (vi) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A6 ordinary shares, (vii) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A7 ordinary shares, (viii) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A8 ordinary shares, (ix) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A9 ordinary shares and (x) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A10 ordinary shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and fully pay up the newly issued shares it subscribes for by way of a contribution in kind consisting of three hundred thirty-six (336) shares without nominal value (the Shares V) he holds in the share capital of Tunz, for an aggregate amount of ninety-two thousand three hundred ninety-eight euro and ninety-one eurocents (EUR 92,398.91), out of which one hundred fifty-seven euro and twenty-eight eurocents (EUR 157.28) shall be allocated to the share capital account of the Company and ninety-two thousand two hundred fortyone euro and sixty-three eurocents (EUR 92,241.63) shall be allocated to the share premium account of the Company; and
- 6) Compagnie Centrale 1909 SA, a société anonyme organized and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 1000 Brussels, Rue des Colonies, 11, duly represented by Nicolas Marchand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for (i) one thousand five hundred seventy-one (1,571) class A1 ordinary shares, (ii) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A2 ordinary shares, (iii) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A3 ordinary shares, (iv) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A4 ordinary shares, (v) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A5 ordinary shares, (vi) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A6 ordinary shares, (vii) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A7 ordinary shares, (viii) one thousand five hundred seventythree (1,573) class A8 ordinary shares, (ix) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A9 ordinary shares and (x) one thousand five hundred seventy-three (1,573) class A10 ordinary shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and fully pay up the newly issued shares it subscribes for by way of a contribution in kind consisting of three hundred thirty-six (336) shares without nominal value (the Shares VI, and together with the Shares I, the Shares III, the Shares IV and the Shares V, the Shares) he holds in the share capital of Tunz., for an aggregate amount of ninety-two thousand three hundred ninety-eight euro and ninety-one eurocents (EUR 92,398.91), out of which one hundred fiftyseven euro and twenty-eight eurocents (EUR 157.28) shall be allocated to the share capital account of the Company and ninety-two thousand two hundred forty-one euro and sixty-three eurocents (EUR 92,241.63) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The contribution in kind of the Shares amounting to one million six hundred fifty-nine thousand three hundred fifty euro (EUR 1,659,350.-) shall be allocated as follows:



- an amount of two thousand eight hundred twenty-four euro and fifty-two eurocents (EUR 2,824.52) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of one million six hundred fifty-six thousand five hundred twenty-five euro and forty-eight eurocents (EUR 1,656,525.48) shall be allocated to the share premium account of the Company

Auditor's report

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended, the Shares so contributed in kind have been the subject of a report prepared by KPMG Luxembourg., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.133, independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) dated October 1, 2012 (the Report), which concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares and the share premium to be issued as consideration"

Such Report, after having been signed signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges that the total number of class C1 ordinary shares issued by the Company on June 1, 2010, amounts to forty-eight thousand eight hundred and fifty-eight (48,858) and not to forty-eight thousand eight hundred fifty-seven (48,857) as recorded erroneously in the Deed.

Consequently, the Meeting resolves to rectify the fifth resolution of the Deed and the fourth resolution of the Second Deed amending the fifth resolution of the Deed in order to reflect the correct total of class C1 ordinary shares, so that such fifth resolution of the Deed shall henceforth be read as follows in the Deed and the Second Deed:

"Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A ordinary shares with a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each and one hundred (100) general partner's shares with a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each, to an amount of one hundred sixty-two thousand seven hundred ninety-four Euro (EUR 162,794.-), by way of the creation and issue of one million sixty-seven thousand two hundred two (1,067,202) class A1 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A2 ordinary shares, one million sixtyseven thousand one hundred five (1,067,105) class A3 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A4 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A5 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A6 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A7 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A8 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A9 ordinary shares, one million sixty-seven thousand one hundred five (1,067,105) class A10 ordinary shares, fort-two thousand five hundred (42,500) class B1 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B2 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B3 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B4 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B5 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B6 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B7 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B8 ordinary shares, forty two thousand five hundred (42,500) class B9 ordinary shares, forty-two thousand five hundred (42,500) class B10 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred fifty-eight (48,858) class C1 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C2 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C3 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C4 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C5 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C6 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C7 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C8 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred fort-one (48,841) class C9 ordinary shares, forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) class C10 ordinary shares, ninety-three thousand five hundred (93,500) class D1 ordinary shares, ninetythree thousand four hundred seventyseven (93,477) class D2 ordinary shares, ninetythree thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D3 ordinary shares, ninetythree thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D4 ordinary shares, ninetythree thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D5 ordinary shares, ninetythree thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D6 ordinary shares, ninetythree thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D7 ordinary shares, ninetythree thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D8 ordinary shares, ninetythree thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D9 ordinary shares, ninetythree thousand four hundred seventy-seven (93,477) class D10 ordinary shares, sixty-six thousand fifteen (66,015) class E1 ordinary shares, sixty six thousand seven (66,007) class E2 ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E3 ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E4 ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E5 ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E6 ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E7 ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E8



ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E9 ordinary shares, sixty-six thousand seven (66,007) class E10 ordinary shares, all with a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each which will have such rights and features as set out in the Articles.

(...)"

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles in order to reflect the above share capital increase and the correct total number of class C1 ordinary shares in issue, so that it shall henceforth read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at one hundred ninety-six thousand eight hundred ten euro and one eurocents (EUR 196,810.01) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- (a) one million four hundred five thousand four hundred thirty (1,405,430) Class A1 Ordinary Shares;
- (b) one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) Class A2 Ordinary Shares;
- (c) one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) Class A3 Ordinary Shares;
- (d) one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) Class A4 Ordinary Shares;
- (e) one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) Class A5 Ordinary Shares;
- (f) one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) Class A6 Ordinary Shares;
- (g) one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) Class A7 Ordinary Shares;
- (h) one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) Class A8 Ordinary Shares;
- (i) one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) Class A9 Ordinary Shares;
- (j) one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) Class A10 Ordinary Shares;
- (k) ninety-five three hundred fifty (95,350) Class B1 Ordinary Shares;
- (I) ninety-five three hundred fifty (95,350) Class B2 Ordinary Shares;
- (m) ninety-five three hundred fifty (95,350) Class B3 Ordinary Shares;
- (n) ninety-five three hundred fifty (95,350) Class B4 Ordinary Shares;
- (o) ninety-five three hundred fifty (95,350) Class B5 Ordinary Shares;
- (p) ninety-five three hundred fifty (95,350) Class B6 Ordinary Shares;
- (q) ninety-five three hundred fifty (95,350) Class B7 Ordinary Shares;
- (r) ninety-five three hundred fifty (95,350) Class B8 Ordinary Shares;
- (s) ninety-five three hundred fifty (95,350) Class B9 Ordinary Shares;
- (t) ninety-five three hundred fifty (95,350) Class B10 Ordinary Shares;
- (u) one hundred and nine thousand seven hundred and eighty-five (109,785) Class C1 Ordinary Shares;
- (v) one hundred and nine thousand five hundred and fifty-seven (109,557) Class C2 Ordinary Shares;
- (w) one hundred and nine thousand five hundred and fifty-seven (109,557) Class C3 Ordinary Shares;
- (x) one hundred and nine thousand five hundred and fifty-seven (109,557) Class C4 Ordinary Shares;
- (y) one hundred and nine thousand five hundred and fifty-seven (109,557) Class C5 Ordinary Shares;
- (z) one hundred and nine thousand five hundred and fifty-seven (109,557) Class C6 Ordinary Shares;
- (aa) one hundred and nine thousand five hundred and fifty-seven (109,557) Class C7 Ordinary Shares;
- (bb) one hundred and nine thousand five hundred and fifty-seven (109,557) Class C8 Ordinary Shares;
- (cc) one hundred and nine thousand five hundred and fifty-seven (109,557) Class C9 Ordinary Shares;
- (dd) one hundred and nine thousand five hundred and fifty-seven (109,557) Class C10 Ordinary Shares;
- (ee) two hundred and nine thousand nine hundred and forty-eight (209,948) Class D1 Ordinary Shares;
- (ff) two hundred and nine thousand six hundred and ninety-nine (209,699) Class D2 Ordinary Shares;
- (gg) two hundred and nine thousand six hundred and ninety-nine (209,699)Class D3 Ordinary Shares;
- (hh) two hundred and nine thousand six hundred and ninety-nine (209,699) Class D4 Ordinary Shares;
- (ii) two hundred and nine thousand six hundred and ninety-nine (209,699) Class D5 Ordinary Shares;
- (jj) two hundred and nine thousand six hundred and ninety-nine (209,699) Class D6 Ordinary Shares;
- (kk) two hundred and nine thousand six hundred and ninety-nine (209,699) Class D7 Ordinary Shares;
- (II) two hundred and nine thousand six hundred and ninety-nine (209,699) Class D8 Ordinary Shares;
- (mm) two hundred and nine thousand six hundred and ninety-nine (209,699) Class D9 Ordinary Shares;
- (nn) two hundred and nine thousand six hundred and ninety-nine (209,699) Class D10 Ordinary Shares;
- (00) one hundred and forty-eight thousand two hundred and eighty (148,280) Class E1 Ordinary Shares;
- (pp) one hundred and forty-eight thousand seventy (148,070) Class E2 Ordinary Shares;
- (qq) one hundred and forty-eight thousand seventy (148,070) Class E3 Ordinary Shares;



- (rr) one hundred and forty-eight thousand seventy (148,070) Class E4 Ordinary Shares;
- (ss) one hundred and forty-eight thousand seventy (148,070) Class E5 rdinary Shares;
- (tt) one hundred and forty-eight thousand seventy (148,070) Class E6 Ordinary Shares;
- (uu) one hundred and forty-eight thousand seventy (148,070) Class E7 Ordinary Shares;
- (vv) one hundred and forty-eight thousand seventy (148,070) Class E8 Ordinary Shares;
- (ww) one hundred and forty-eight thousand seventy (148,070) Class E9 Ordinary Shares;
- (xx) one hundred and forty-eight thousand seventy (148,070) Class E10 Ordinary Shares; and
- (yy) one hundred (100) General Partner Shares."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the general partner of the Company, and/or any employee of SGG in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company (i) to the registration of the new Company's name and the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and (ii) the rectification of the total number of class C1 ordinary shares.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Board of the Meeting, the members of the Board of the Meeting signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le premier jour d'octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Summit Partners OGN (Luxco), une société en commandite par actions constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.221 (la Société). La Société a été constituée le 21 mai 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1701 du 20 août 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 février 2012 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 998 du 18 avril 2012.

L'Assemblée est présidée par Nicolas Marchand, avocat, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Christel Di Marco, employé privé, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg.

L'Assemblée a désigné comme scrutateur Karine Lazarus, employé privé, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare et demande au notaire d'enregistrer ce qui suit:

- I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés ainsi que le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte;
 - II. tous les Actionnaires ont été dûment convoqués par convocation écrite envoyée par lettre recommandée;
 - III. comme il ressort de la liste de présence,
- (i) 1.377.192 actions ordinaires de classe A1, 1.377.095 actions ordinaires de classe A2, 1.377.095 actions ordinaires de classe A3, 1.377.095 actions ordinaires de classe A4, 1.377.095 actions ordinaires de classe A6, 1.377.095 actions ordinaires de classe A6, 1.377.095 actions ordinaires de classe A8, 1.377.095 actions ordinaires de classe A9, 1.377.095 actions ord



- (ii) 79.450 actions ordinaires de classe B1, 79.450 actions ordinaires de classe B2, 79.450 actions ordinaires de classe B3, 79.450 actions ordinaires de classe B4, 79.450 actions ordinaires de classe B6, 79.450 actions ordinaires de classe B7, 79.450 actions ordinaires de classe B9, 79.450 actions ordinaires de classe B9, 79.450 actions ordinaires de classe B9, 79.450 actions ordinaires de classe B10;
- (iii) 91.476 actions ordinaires de classe C1, 91.288 actions ordinaires de classe C2, 91.288 actions ordinaires de classe C3, 91.288 actions ordinaires de classe C4, 91.288 actions ordinaires de classe C5, 91.288 actions ordinaires de classe C6, 91.288 actions ordinaires de classe C7, 91.288 actions ordinaires de classe C8, 91.288 actions ordinaires de classe C9, 91.288 actions ordinaires de classe C9, 91.288 actions ordinaires de classe C10;
- (iv) 174.955 actions ordinaires de classe D1, 174.729 actions ordinaires de classe D2, 174.729 actions ordinaires de classe D3, 174.729 actions ordinaires de classe D4, 174.729 actions ordinaires de classe D5, 174.729 actions ordinaires de classe D6, 174.729 actions ordinaires de classe D6, 174.729 actions ordinaires de classe D7, 174.729 actions ordinaires de classe D9, 174.729 actions ordinaires de classe D10;
- (v) 123.560 actions ordinaires de classe E1, 123.378 actions ordinaires de classe E2, 123.378 actions ordinaires de classe E3, 123.378 actions ordinaires de classe E4, 123.378 actions ordinaires de classe E6, 123.378 actions ordinaires de classe E6, 123.378 actions ordinaires de classe E7, 123.378 actions ordinaires de classe E9, 123.378 actions ordinaires de cla
 - (vi) les cent (100) actions de commandité,

représentant 95,16% du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les participants ont été informés préalablement;

IV. par un acte reçu le 1 er juin 2010 par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'Acte), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1806 du 3 septembre 2010, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de trente-et-un mille euro (EUR 31.000,-) par la création et l'émission d'un million soixante-sept mille deux cent deux (1.067.202) actions ordinaires de classe A1, un million soixantesept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A2, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A3, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A4, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A5, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A6, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A7, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A8, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A9, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A10, quarante-deux mille cinq cents (4.500) actions ordinaires de classe B1, quarante-deux mille cinq cents (4.500) actions ordinaires de classe B2, quarante-deux mille cinq cents (4.500) actions ordinaires de classe B3, quarante-deux mille cinq cents (4.500) actions ordinaires de classe B4, quarante-deux mille cinq cents (4.500) actions ordinaires de classe B5, quarante-deux mille cinq cents (4.500) actions ordinaires de classe B6, quarante-deux mille cinq cents (4.500) actions ordinaires de classe B7, quarante-deux mille cinq cents (4.500) actions ordinaires de classe B8, quarante-deux mille cinq cents (4.500) actions ordinaires de classe B9, quarante-deux mille cinq cents (4.500) actions ordinaires de classe B10, quarante-huit mille huit cent cinquante-sept (48.857) actions ordinaires de classe C1, quarantehuit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C2, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C3, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C4, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C5, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C6, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C7, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C8, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C9, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C10, quatre-vingttreize mille cinq cents (93.500) actions ordinaires de classe D1, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D2, quatrevingttreize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D3, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D4, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D5, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D6, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D7, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixantedix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D8, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D8, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dixsept (93.477) actions ordinaires de classe D9, quatre-vingttreize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D10, soixante-six mille quinze (66.015) actions ordinaires de classe E1, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E2, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E3, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E4, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E5, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E6, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E7, soixantesix mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E8, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E9, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E10, ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune;



V. les Actionnaires prennent acte qu'il résulte de vérifications ultérieures que le nombre total d'actions ordinaires de classe C1 émises par la Société le 1 ^{er} juin 2010 devrait s'élever à quarante-huit mille huit cent cinquante-huit (48.858) et non pas quarante-huit mille huit cent cinquante-sept (48.857) comment mentionné de manière erronée dans l'Acte;

VI. les Actionnaire prennent acte que l'erreur mentionnée sous le point V. ci-dessus est répliquée (i) dans la cinquième résolution de l'acte du 18 novembre 2010 reçu par Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2815 du 22 décembre 2010 (le Deuxième Acte), (ii) dans le constat d'augmentation de capital de la Société du 21 décembre 2010 reçu par Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 501 du 17 mars 2011 (le Troisième Acte), (iii) dans le constat d'augmentation de capital de la Société du 13 septembre 2011 reçu par Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2751 du 11 novembre 2011 (le Quatrième Acte), (iv) dans le constat d'augmentation de capital de la Société du 24 novembre 2011 reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 385 du 14 février 2012 (le Cinquième Acte), et (v) dans le constat d'augmentation de capital de la Société du 23 février 2012 reçu par Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 998 du 18 avril 2012 (le Sixième Acte, et ensemble avec l'Acte, le Deuxième Acte, le Troisième Acte, le Quatrième Acte et le Cinquième Acte, les Actes);

VII. les Actionnaires prennent acte que l'Acte ne reflète pas le nombre correcte d'actions ordinaires de classe C1 émises et, en conséquence, que le nombre total d'actions ordinaires de classe C1 en circulation, tel que mentionné dans les Statuts, est également incorrect;

VIII. en conséquence, les Actionnaires souhaitent rectifier l'Acte ainsi que l'article 6.1. des Statuts afin de refléter correctement le nombre total d'actions ordinaires de classe C1 émises par la Société le 1 ^{er} juin 2010 ainsi que le nombre total d'actions ordinaires de classe C1 en circulation suivant le Sixième Acte;

- IX. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. renonciation aux formalités de convocation, le cas échéant;
- 2. changement du nom de la Société de «Summit Partners OGN (Luxco)» à «Ogone Holding»;
- 3. modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter les changement de nom tel que spécifié au point 2. ci-dessus;
- 4. augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille huit cent vingt-quatre euro et cinquante-deux cents d'euro (EUR 2.824,52) afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-cinq euro et quarante-neuf cents d'euro (EUR 193.985,49), à cent quatre-vingt-seize mille huit cent dix euro et un cent d'euro (EUR 196.810,01), par l'émission de (i) vingt-huit mille deux cent trente-huit (28.238) actions ordinaires de classe A1, (ii) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A2, (iii) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A3, (iv) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A5, (vi) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A6, (vii) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A7, (viii) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A8, (ix) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A8, (ix) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A9 et (x) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A10, ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires de classe A existantes de la Société;
- 5. souscription et libération des actions nouvellement émises tel que spécifié au point 4. par des apports en nature d'un montant total d'un million six cent cinquante-neuf mille trois cent cinquante euro (EUR 1.659.350);
- 6. rectification (i) de la cinquième résolution de l'acte reçu le 1 ^{er} juin 2010 par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) de la quatrième résolution de l'acte du 18 novembre 2010 reçu par Maître Martine Schaeffer, afin de refléter le nombre total corrigé d'actions ordinaires de classe C1 émis le 1 ^{er} juin 2010, c'est-à-dire 48.858 au lieu de 48.857;
- 7. modification du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter (i) l'augmentation de capital tel que spécifié au point 4. ci-dessus et (ii) le nombre total corrigé d'actions ordinaires de classe C1 en circulation;
- 8. modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de l'actionnaire commandité de la Société et/ou tout employé de SGG à Luxembourg, pour procéder pour le compte de la Société (i) à l'inscription du nouveau nom de la Société et des actions nouvellement émises ainsi qu' (ii) à la rectification du nombre total d'actions ordinaires de classe C1 dans le registre des actionnaires de la Société; et
 - 9. divers.
- X. ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, après que ce qui précède ait été discuté et approuvé par l'Assemblée, l'Assemblée décide à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte du changement de nom de l'actionnaire commandité de la Société de «Summit Partners OGN S.à r.l.» à «Ogone» et en conséquence, décide de changer le nom de la Société de «Summit Partners OGN (Luxco)» à «Ogone Holding».



Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** ^{er} . **Dénomination.** Il est établi par la présente parmi les souscripteurs et tous les souscripteurs futurs, une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de "Ogone Holding" (ci-après la "Société").»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille huit cent vingt-quatre euro et cinquante-deux cents d'euro (EUR 2.824,52) afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatrevingt-cinq euro et quarante-neuf cents d'euro (EUR 193.985,49), à cent quatre-vingtseize mille huit cent dix euro et un cent d'euro (EUR 196.810,01), par l'émission de (i) vingt-huit mille deux cent trente-huit (28.238) actions ordinaires de classe A1, (ii) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A2, (iii) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A4, (v) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A5, (vi) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A6, (vii) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A7, (viii) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A9 et (x) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A9 et (x) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A9 et (x) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A9 et (x) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A9 et (x) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A9 et (x) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A9 et (x) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A9 et (x) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A9 et (x) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A9 et (x) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A9 et (x) vingt-huit mille deux cent quarante-six (28.246) actions ordinaires de classe A9 et (x) vingt-huit mille deux cent quarante-six

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter les souscriptions suivantes ainsi que la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ces faits,

- 1) Jean-Guillaume Zustrassen, dont le domicile est situé à 1170 Bruxelles, Drève des Libellules, 3, dûment représenté par Nicolas Marchand, avocat, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à (i) onze mille sept cent soixante-neuf (11.769) actions ordinaires de classe A1, (ii) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A2, (iii) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A3, (iv) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A4, (v) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A5, (vi) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A6, (vii) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A7, (viii) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A8, (ix) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A9 and (x) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A10, ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, et libère intégralement ces actions nouvellement émises par un apport en nature consistant en deux mille cinq cent quatorze (2.514) actions sans valeur nominale (les Actions I) qu'il détient dans le capital social de Tunz.com, une société anonyme organisée et existant selon les lois de Belgique, dont le siège social est situé à Boulevard De Waterloo 34, 1000 Bruxelles, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RLE Bruxelles) sous le numéro VAT BE 0886.476.763 (Tunz), pour un montant total de six cent quatre-vingtonze mille trois cent cinquante-deux euro et soixante-quinze cents d'euro (EUR 691.352,75), hors duquel mille cent soixante-seize euro et quatre-vingt et un cents d'euro (EUR 1.176,81) seront affectés au compte de capital social de la Société et six cent quatre-vingt-dix mille cent soixante-quinze euro et quatre-vingt-quatorze cents d'euro (EUR 690.175,94) seront affecté au compte de prime d'émission de la Société;
- 2) Grégoire de Streel, dont le domicile est situé à 1150 Brussels, Avenue du Prince Baudoin, 16, dûment représenté par Nicolas Marchand, avocat, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à (i) (i) onze mille sept cent soixante-neuf (11.769) actions ordinaires de classe A1, (ii) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A3, (iv) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A4, (v) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A6, (vii) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A6, (viii) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A7, (viiii) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A9 and (x) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A9 and (x) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) actions ordinaires de classe A10, ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, et libère intégralement ces actions nouvellement émises par un apport en nature consistant en deux mille cinq cent quatorze (2.514) actions sans valeur nominale (les Actions II) qu'il détient dans le capital social de Tunz, pour un montant total de six cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-deux euro et soixante-quinze cents d'euro (EUR 691.352,75), hors duquel mille cent soixante-seize euro et quatre-vingt et un cents d'euro (EUR 1.176,81) seront affectés au compte de capital social de la Société et six cent quatre-vingt-dix mille



cent soixante-quinze euro et quatre-vingt-quatorze cents d'euro (EUR 690.175,94) seront affecté au compte de prime d'émission de la Société;

- 3) Harold Mechelynck, dont le domicile est situé au 14, boîte 1, Avenue de la Joyeuse Entrée, Bruxelles, dûment représenté par Nicolas Marchand, avocat, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à (i) sept cent soixante-dix-neuf (779) actions ordinaires de classe A1, (ii) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A2, (iii) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A3, (iv) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A6, (vi) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A6, (vii) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A6, (vii) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A7, (viii) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A9 and (x) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A9 and (x) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A10, ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, et libère intégralement ces actions nouvellement émises par un apport en nature consistant en cent soixante-sept (167) actions sans valeur nominale (les Actions III) qu'il détient dans le capital social de Tunz, pour un montant total de quarante-cinq mille neuf cent vingt-trois euro et trente-quatre cents d'euro (EUR 45.923,34), hors duquel soixante-dix-huit euro et dix-sept cents d'euro (EUR 78,17) seront affectés au compte de capital social de la Société et quarante-cinq mille huit cent quarante-cinq euro et dix-sept cents d'euro (EUR 45.845.17) seront affecté au compte de prime d'émission de la Société;
- 4) Thierry Pierson, dont le domicile est situé à 1380 Lasne, Rue à L'Eau, 7, dûment représenté par Nicolas Marchand, avocat, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à (i) sept cent soixante-dix-neuf (779) actions ordinaires de classe A1, (ii) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A2, (iii) sept cent quatre-vingtdeux (782) actions ordinaires de classe A3, (iv) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A5, (vi) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A6, (vii) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A7, (viii) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A8, (ix) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A9 and (x) sept cent quatre-vingt-deux (782) actions ordinaires de classe A10, ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, et libère intégralement ces actions nouvellement émises par un apport en nature consistant en cent soixante-sept (167) actions sans valeur nominale (les Actions IV) qu'il détient dans le capital social de Tunz, pour un montant total de quarante-cinq mille neuf cent vingt-trois euro et trente-quatre cents d'euro (EUR 45.923,34), hors duquel soixante-dix-huit euro et dix-sept cents d'euro (EUR 78,17) seront affectés au compte de capital social de la Société et quarante-cinq mille huit cent quarante-cinq euro et dix-sept cents d'euro (EUR 45.845.17) seront affecté au compte de prime d'émission de la Société;
- 5) E-Merge SA, une société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé au 480/15, Avenue Louise, 1050 Brussels, dûment représenté par Nicolas Marchand, avocat, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à (i) mille cinq cent soixante et onze (1.571) actions ordinaires de classe A1, (ii) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A2, (iii) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A3, (iv) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A6, (vi) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A6, (vii) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A7, (viii) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A9 et (x) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A9 et (x) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A10, ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, et libère intégralement ces actions nouvellement émises par un apport en nature consistant en trois cent trente-six (336) actions sans valeur nominale (les Actions V) qu'elle détient dans le capital social de Tunz, pour un montant total de quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euro et quatre-vingt-onze cents d'euro (EUR 92.398,91), hors duquel cent cinquante-sept euro et vingt-huit cents d'euro (EUR 157,28) seront affectés au compte de capital social de la Société et quatre-vingtdouze mille deux cent quarante et un euro et soixante-trois cents d'euro (EUR 92.241,63) seront affecté au compte de prime d'émission de la Société;
- 6) Compagnie Centrale 1909 SA, une société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à 1000 Bruxelles, Rue des Colonies, 11, dûment représenté par Nicolas Marchand, avocat, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à (i) mille cinq cent soixante et onze (1.571) actions ordinaires de classe A1, (ii) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A2, (iii) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A3, (iv) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A4, (v) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A5, (vi) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A6, (vii) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A7, (viii) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A8, (ix) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A9 et (x) mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A10, ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, et libère intégralement ces actions nouvellement émises par un apport en nature consistant en trois cent trente-six (336) actions sans valeur nominale (les Actions VI, et ensemble avec les Actions I, les Actions II, les Actions III, les Actions IV et les Actions V, les Actions) qu'elle détient dans le capital social de Tunz, pour un montant total de quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euro et quatre-vingtonze cents d'euro (EUR 92.398,91), hors duquel cent cinquante-sept euro et vingt-huit cents d'euro (EUR 157,28) seront affectés au compte de capital social de la Société et quatre-vingt-douze mille deux cent quarante et un euro et soixantetrois cents d'euro (EUR 92.241,63) seront affecté au compte de prime d'émission de la Société.



L'apport en nature des Actions s'élevant à un million six cent cinquante-neuf mille trois cent cinquante euro (EUR 1.659.350) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de deux mille huit cent vingt-quatre euro et cinquante-deux cents d'euro (EUR 2.824,52) sera affecté au compte de capital social de la Société; et
- un montant d'un million six cent cinquante-six mille cinq cent vingt-cinq euro et quarante-huit cents d'euro (EUR 1.656.525,48) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, les Actions ainsi contribuées en nature sont soumises à un rapport préparé par KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est situé au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, réviseur d'entreprises agréé, en date du 1 er octobre 2012 (le Rapport), qui conclut comme suit:

«Sur base du travail effectué, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions et de la prime d'émission qui seront émises en contrepartie.»

Ledit Rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le nombre total d'actions de classe C1 émises par la Société le 1 ^{er} juin 2010 s'élève à quarante-huit mille huit cent cinquante-huit (48.858) et non pas à quarante-huit mille huit cent cinquante-sept (48.857) comme mentionné de manière erronée dans l'Acte.

En conséquence, l'Assemblée décide de rectifier la cinquième résolution de l'Acte ainsi que la quatrième résolution du Deuxième Acte modifiant la cinquième résolution de l'Acte afin de refléter le nombre total correcte d'actions ordinaires de classe C1, afin que la cinquième résolution de l'Acte ait désormais la teneur suivante dans l'Acte ainsi que dans le Deuxième Acte:

«Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois millions quatrevingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et cent (100) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 162.794,-), par la création et l'émission d'un million soixante-sept mille deux cent deux (1.067.202) actions ordinaires de classe A1, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A2, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A3, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A4, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A5, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A6, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A7, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A8, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A9, un million soixante-sept mille cent cinq (1.067.105) actions ordinaires de classe A10, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B1, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B2, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B3, (42.500) actions ordinaires de classe B4, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B5, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B6, quarantedeux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B7, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B8, (42.500) actions ordinaires de classe B9, quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions ordinaires de classe B10, quarante-huit mille huit cent cinquante-huit (48.858) actions ordinaires de classe C1, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C2, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C3, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C4, quarantehuit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C5, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C6, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C7, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C8, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C9, quarante-huit mille huit cent quarante et une (48.841) actions ordinaires de classe C10, quatre-vingt-treize mille cinq cent (93.500) actions ordinaires de classe D1, quatre-vingttreize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D2, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixantedix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D3, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D4, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D5, quatre-vingttreize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D6, quatre-vingttreize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D7, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D8, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de classe D9, quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-dix-sept (93.477) actions ordinaires de



classe D10, soixante-six mille quinze (66.015) actions ordinaires de classe E1, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E2, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E3, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E4, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E5, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E6, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E7, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E8, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E9, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E9, soixante-six mille sept (66.007) actions ordinaires de classe E10, ayant toutes une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune qui ont les droits et caractéristiques décrits dans les Statuts.

(...)"

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social ci-dessus ainsi que le nombre total actions de classe C1 en circulation, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à cent quatre-vingt-seize mille huit cent dix euro et un cent d'euro (EUR 196.810,01) représenté par des actions entièrement libérées, comprenant:

- (a) un million quatre cent cinq mille quatre cent trente (1.405.430) Actions Ordinaires de Classe A1;
- (b) un million quatre cent cinq mille trois cent quarante et une (1.405.341) Actions Ordinaires de Classe A2;
- (c) un million quatre cent cinq mille trois cent quarante et une (1.405.341) Actions Ordinaires de Classe A3;
- (d) un million quatre cent cinq mille trois cent quarante et une (1.405.341) Actions Ordinaires de Classe A4;
- (e) un million quatre cent cinq mille trois cent quarante et une (1.405.341) Actions Ordinaires de Classe A5;
- (f) un million quatre cent cinq mille trois cent quarante et une (1.405.341) Actions Ordinaires de Classe A6;
- (g) un million quatre cent cinq mille trois cent quarante et une (1.405.341) Actions Ordinaires de Classe A7;
- (h) un million quatre cent cing mille trois cent quarante et une (1.405.341) Actions Ordinaires de Classe A8;
- (i) un million quatre cent cinq mille trois cent quarante et une (1.405.341) Actions Ordinaires de Classe A9;
- (j) un million quatre cent cinq mille trois cent quarante et une (1.405.341) Actions Ordinaires de Classe A10;
- (k) quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante (95.350) Actions Ordinaires de Classe B1;
- (I) quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante (95.350) Actions Ordinaires de Classe B2;
- (m) quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante (95.350) Actions Ordinaires de Classe B3;
- (n) quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante (95.350) Actions Ordinaires de Classe B4;
- (o) quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante (95.350) Actions Ordinaires de Classe B5;
- (p) quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante (95.350) Actions Ordinaires de Classe B6;
- (q) quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante (95.350) Actions Ordinaires de Classe B7;
- (r) quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante (95.350) Actions Ordinaires de Classe B8;
- (s) quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante (95.350) Actions Ordinaires de Classe B9;
- (t) quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante (95.350) Actions Ordinaires de Classe B10;
- (u) cent neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq (109.785) Actions Ordinaires de Classe C1;
- (v) cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) Actions Ordinaires de Classe C2;
- (w) cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) Actions Ordinaires de Classe C3;
- (x) cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) Actions Ordinaires de Classe C4;
- (y) cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) Actions Ordinaires de Classe C5;
- (z) cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) Actions Ordinaires de Classe C6;
- (aa) cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) Actions Ordinaires de Classe C7;
- (bb) cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) Actions Ordinaires de Classe C8;
- (cc) cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) Actions Ordinaires de Classe C9;
- (dd) cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) Actions Ordinaires de Classe C10;
- (ee) deux cent neuf mille neuf cent quarante-huit (209.948) Actions Ordinaires de Classe D1;
- (ff) deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (209.699) Actions Ordinaires de Classe D2;
- (gg) deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (209.699) Actions Ordinaires de Classe D3;
- (hh) deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (209.699) Actions Ordinaires de Classe D4;
- (ii) deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (209.699) Actions Ordinaires de Classe D5;
- (jj) deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (209.699) Actions Ordinaires de Classe D6;
- (kk) deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (209.699) Actions Ordinaires de Classe D7;
- (II) deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (209.699) Actions Ordinaires de Classe D8;
- (mm) deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (209.699) Actions Ordinaires de Classe D9;
- (nn) deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (209.699) Actions Ordinaires de Classe D10;



- (00) cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingts (148.280) Actions Ordinaires de Classe E1;
- (pp) cent quarante-huit mille soixante-dix (148.070) Actions Ordinaires de Classe E2;
- (qq) cent quarante-huit mille soixante-dix (148.070) Actions Ordinaires de Classe E3;
- (rr) cent quarante-huit mille soixante-dix (148.070) Actions Ordinaires de Classe E4;
- (ss) cent quarante-huit mille soixante-dix (148.070) Actions Ordinaires de Classe E5;
- (tt) cent quarante-huit mille soixante-dix (148.070) Actions Ordinaires de Classe E6;
- (uu) cent quarante-huit mille soixante-dix (148.070) Actions Ordinaires de Classe E7;
- (vv) cent quarante-huit mille soixante-dix (148.070) Actions Ordinaires de Classe E8;
- (ww) cent quarante-huit mille soixante-dix (148.070) Actions Ordinaires de Classe E9;
- (xx) cent quarante-huit mille soixante-dix (148.070) Actions Ordinaires de Classe E10;
- (yy) cent (100) Actions de Commandité.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessous avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de l'actionnaire commandité de la Société, et/ou à tout employé de SGG à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société (i) à l'inscription du changement de nom de la Société ainsi que les actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société et (ii) au rectificatif du nombre total d'actions ordinaires de classe C1.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes ainsi qu'aux membres du Bureau de l'Assemblée, lesdits membres du Bureau de l'Assemblée ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. MARCHAND, C. DI MARCO, K. LAZARUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47303. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135495/809.

(120178028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Morgan Stanley Infrastructure S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on March 26 th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1077, on April 30 th, 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.610 (the "Company").

The articles of association of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 19 th , 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2163, on August 31 st , 2012.

The meeting is declared open with Mrs Carrie GRAAS, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

who appointed as secretary Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:



I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1 To increase the corporate capital by an amount of twenty-two thousand nine hundred and thirty-seven dollars of the United States of America (USD 22,937) so as to raise it from its present amount of three hundred and eight thousand eight hundred and twenty-five dollars of the United States of America (USD 308,825) to three hundred and thirty-one thousand seven hundred and sixty-two dollars of the United States of America (USD 331,762).
- 2 To issue twenty-two thousand nine hundred and thirty-seven (22,937) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for these new shares by Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement a risques bénéficiant de la procedure allegée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, with a share capital of one hundred ninety-one thousand five hundred eighty euro (EUR 191,580) whose registered office is at 6, place de la République Dominicaine 75017 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under the number 431 252 121 and to accept payment in full for such new shares including payment of a share premium by a contribution in cash.
- 4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1) to 3) of the agenda of the meeting.
 - 5 Miscellaneous.
- II. The shareholder present or represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholder present, by the proxy of the represented shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of twenty-two thousand nine hundred and thirty-seven dollars of the United States of America (USD 22,937) so as to raise it from its present amount of three hundred and eight thousand eight hundred and twenty-five dollars of the United States of America (USD 308,825) to three hundred and thirty-one thousand seven hundred and sixty-two dollars of the United States of America (USD 331,762).

Second resolution

The general meeting resolved to issue twenty-two thousand nine hundred and thirty-seven (22,937) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mrs Carrie GRAAS, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement a risques bénéficiant de la procedure allegée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, by virtue of a proxy given on September 25 th, 2012 (the "Subscriber").

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for twenty-two thousand nine hundred and thirty-seven (22,937) new shares, having each a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1), and to make payment for such new shares, with payment of a share premium in a total amount of twenty-two thousand nine hundred and thirty-seven dollars of the United States of America and eighty-one cents (USD 22,937.81), by a contribution in cash in an aggregate amount of forty-five thousand eight hundred and seventy-four dollars of the United States of America and eighty-one cents (USD 45,874.81).

The Subscriber acknowledged that for rounding purposes the amount of the share premium is slightly higher than the amount of one dollar of the United States of America (USD 1) per new share as agreed between the Company and the Principal on April 30 th, 2008.



The amount of forty-five thousand eight hundred and seventy-four dollars of the United States of America and eighty-one cents (USD 45,874.81) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot the twenty-two thousand nine hundred and thirty-seven (22,937) new shares to the Subscriber.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association, which will from now on read as follows:

" Art. 5. Capital. (First paragraph). The issued capital of the Company is set at three hundred and thirty-one thousand seven hundred and sixty-two dollars of the United States of America (USD 331,762) divided into three hundred and thirty-one thousand seven hundred and sixty-two (331,762) shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1) each."

Nothing else being on the agenda, and none of the shareholders present or represented asking to speak, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase and capital reduction are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille douze, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Morgan Stanley Infrastructure S.A., avec siège social au 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentais en date du 26 mars 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1077 du 30 avril 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous B 137.610 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentaire en date du 19 juillet 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2163 du 31 aout 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Carrie GRAAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social d'un montant de vingt-deux mille neuf cent trente-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (22.937.- USD) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trois cent huit mille huit cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (308.825.- USD) à un montant de trois cent trente et un mille sept cent soixante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (331.762.- USD).
- 2. Emission de vingt-deux mille neuf cent trente-sept (22.937) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1.- USD) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.
- 3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ayant un capital social de cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt euros (191.580.- EUR) et ayant son siège social au 6, place de la République Dominicaine, F-75017 Paris, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431 252 121, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions incluant une prime d'émission par un apport en numéraire.
- 4. Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sur base des points 1) à 3) ci-dessus de l'ordre jour.
 - 5. Divers.



II. Il a été établi une liste de présence renseignant l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec la procuration paraphée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont l'actionnaire unique a eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-deux mille neuf cent trente-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (22.937.- USD) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trois cent huit mille huit cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (308.825.- USD) à un montant de trois cent trente et un mille sept cent soixante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (331.762.- USD).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre vingt-deux mille neuf cent trente-sept (22.937) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des

Etats-Unis d'Amérique (1.- USD) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ici représentée par Madame Carrie GRAAS, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée à Paris (France) le 25 septembre 2012 (le «Souscripteur»).

Ladite procuration, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire vingt-deux mille neuf cent trente-sept (22.937) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1.- USD) et libérer intégralement ces actions ainsi souscrites par un apport en espèces, ensemble avec une prime d'émission par apport en espèces d'un montant total de vingt-deux mille neuf cent trente-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-un cents (22.937,81 USD), soit un montant total de quarante-cinq mille huit cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-un cents (45.874,81 USD).

Le Souscripteur accepte que pour les besoins d'arrondissement le montant de la prime d'émission est légèrement plus bas que le montant d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1.- USD) par actions nouvelles, tel que convenu entre la Société et le Souscripteur en date du 30 avril 2008.

En conséquence le montant intégral de quarante-cinq mille huit cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-un cents (45.874,81) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libération et d'attribuer vingt-deux mille neuf cent trente-sept (22.937) actions nouvelles au Souscripteur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital. (Premier alinéa). Le capital émis de la Société est fixé à trois cent trente et un mille sept cent soixantedeux dollars des Etats-Unis d'Amérique (331.762.- USD) représenté par trois cent trente et un mille sept cent et soixantedeux (331.762) actions ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1.- USD).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation et frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.



Signé: C. Graas, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2012. LAC/2012/45784. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136014/191.

(120179448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Citibank International plc (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 78.602.

M. Winfried Franz Wilhelm Bischoff, M. Michael Stuart Klein, M. William Joseph Mills, M. John Martin Nestor, M. John Joseph Roche, M. John Walter Anderson et M. Francesco Paolo Vanni D'Archirafi ne sont plus membres du conseil d'administration de Citibank International plc.

La nouvelle liste des administrateurs de la société a été déposée au registre de commerce et des sociétés. Le conseil d'administration est maintenant composé de M. David John Challen, M. Mike Louis Corbat, Mme Susan Helena Dean, M. Alan Michael Duffell, M. Peter Mc Carthy, Mme Diana Taylor, M. Maurice Nicholas Beech Thompson et M. Gary Joseph Von Lehmden.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de Citibank International plc

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

(succursale de CITIBANK INTERNATIONAL PLC)

Référence de publication: 2012135723/18.

(120179585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

COBURG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 158.212.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2012

- 1. Suite à la démission des Administrateurs René FALTZ, Tom FELGEN et René SCHAWEL ainsi que d'EWA Révision S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, l'Assemblée nomme en leur remplacement:
 - a. en tant qu'Administrateur:
- i. M. Enzo LIOTINO, né à Sammichele di Bari (Italie), le 23 mars 1958, avec adresse professionnelle 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- ii. M. Raul MARQUES, né à Soure (Portugal), le 17 mars 1970, avec adresse professionnelle 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- iii. Mme Danielle SCHULLER, née à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), le 9 mars 1981, avec adresse professionnelle 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

Les mandats des nouveaux Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- b. en tant que Commissaire aux Comptes, la société FIDEWA CLAR S.A., ayant son siège au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165 462. L'Assemblée confie à la société FIDEWA CLAR S.A. la mission spéciale de statuer sur l'exercice 2011. Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2016.
- 2. Le siège de la Société est transféré du 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012135750/27.

(120179660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.



Schulerimmo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 158.214.

L'an deux mil douze, le quatre octobre.

Par-devant, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «SCHULERIMMO S.A.», société anonyme avec siège à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158.214, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentais en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 710 du 13 avril 2011,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marcel EHLINGER, demeurant à Luxembourg, 50, rue de Rollingergrund,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Xavier DELPOSEN, demeurant à B-6740 Etalle, 64, rue du Bois.

L'assemblée élit au poste de scrutateur Monsieur Daniel ORIGER, demeurant à L-6147 Junglinster, 8, rue des Roses. Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les membres du bureau, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les cinquante-deux (52) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

- 1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle vers L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie;
- 2. Modification de l'objet social;
- 3. Refonte des statuts;
- 4. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- L'achat, la vente, la location, l'échange et le conseil dans le domaine immobilier,
- La gérance immobilière pour compte propre et pour compte de tiers,
- La promotion immobilière pour compte propre et pour compte de tiers,
- La construction pour compte propre et pour compte de tiers,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.»

Refonte des statuts

L'assemblée estime que les statuts de la société sont devenus obsolètes et décide de procéder à la refonte des statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SCHULERIMMO SA».



Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- L'achat, la vente, la location, l'échange et le conseil dans le domaine immobilier,
- La gérance immobilière pour compte propre et pour compte de tiers,
- La promotion immobilière pour compte propre et pour compte de tiers,
- La construction pour compte propre et pour compte de tiers,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante-deux mille Euros (€ 52.000,-) divisé en cinquante-deux (52) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toute cession d'action est soumise à un droit de préemption dont les modalités sont définies au sein d'un pacte d'actionnaires.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 1 ^{er} lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par téléfax, par télégramme ou par voie électronique une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.



Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par voie électronique, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

- **Art. 12.** Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.
- Art. 13. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.
- **Art. 14.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveil-lées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans; il sera rééligible.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

- Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

- **Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- **Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.
- **Art. 19.** Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.»

Rectificatif

L'assemblée profite des présentes pour préciser que c'est par erreur que l'acte de constitution indique, sub "Souscription" que l'actionnaire a souscrit 1.000 actions et qu'il convient de lire que l'actionnaire Gare Patricipations S.A. a bien souscrit toutes les 52 actions représentant le capital social.



Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. EHLINGER, X. DELPOSEN, D. ORIGER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 08 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3822. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136202/171.

(120179197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

European Credit Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.757.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2012

En date du 16 octobre 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur James Pope, Monsieur Yves Wagner, Monsieur Patrick Zurstrassen, Monsieur Clive Mace Gilchrist, Monsieur Robert Galione et Monsieur Roland Frey en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour European Credit Fund Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012135822/16.

(120179611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Holz Wunnen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.184.

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- CREA HAUS IMMOBILIERE S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 224, route d'Arlon, L -8010 Strassen, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150929,

ici représentée par Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Strassen.

2. GESTIONS ETUDES IMMOBILIERES, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, en abrégé G.E.I. S.à r.I., avec siège social au 55, Rue de Luxembourg L -7540 Rollingen (Mersch), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35192,

ici représentée par Madame Sophie Mathot, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 septembre 2012 à Rollingen.

Les dites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que CREA HAUS IMMOBILIERE S. à r.l. et GESTIONS ETUDES IMMOBILIERES, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, en abrégé G.E.I. S.à r.l., précitées sont les seuls associés actuels (les «Associés») de la société à responsabilité limitée HOLZ WUNNEN constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 55, rue de Luxembourg, L -7540 Rollingen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg



sous le numéro B 168184 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1286 du 23 mai 2012;

- que le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées;
 - que l'ordre du jour est le suivant:
- Modification de l'objet social de la Société et en conséquence de l'article 4 de ses statuts qui se lira dorénavant comme suit: La Société a pour objet la conception, la réalisation, l'achat et la vente d'immeubles ainsi que la promotion de projets immobiliers. La société peut emprunter sous toute forme et peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Ensuite, les Associés, représentés comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire soussigné de constater la résolution unique suivante prise à l'unanimité:

Résolution unique:

Les Associés décident de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article 4 de ses statuts qui se lira dorénavant comme suit:

Art. 4. La Société a pour objet la conception, la réalisation, l'achat et la vente d'immeubles ainsi que la promotion de projets immobiliers.

La société peut emprunter sous toute forme et peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 octobre 2012. LAC / 2012 / 45556. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135904/59.

(120179575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Goodrich, Société Anonyme.

Siège social: L-2445 Luxembourg, 16, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 118.986.

EXTRAIT

L'assemblée générale réunie extraordinairement le 21 septembre 2012 a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 16, rue des Roses L-2445 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée après lecture du procèsverbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Pour extrait conforme

M. Ours-Marie Campana

Scrutateur

Référence de publication: 2012135868/17.

(120179624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.



Intrawest Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 63.994.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 septembre 2012:

- 1. D'accepter la démission de Monsieur Dwight Hawes de sa fonction de gérant de catégorie A, de la Société avec effet au 20 septembre 2012; et
- 2. Nommer Madame Karen Hamilton-Smith, né le 17 avril 1958 à Kittanning, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1621, Suite 300, 18 th Street, CO 80202 Denvers, États-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 20 septembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135920/18.

(120179605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

lolkos Investments SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 164.597.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 octobre 2012

Est nommé, pour une durée indéterminée, gérant unique de la Société en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant démissionnaire:

- Monsieur Philippe PONSARD,ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135941/15.

(120179689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Karsika Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 133.862.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue extraordinairement en date du 16 octobre 2012 que:

Madame Laurence BARDELLI a démissionné de sa fonction d'administrateur et Président du Conseil d'administration et que Monsieur Andrea DE MARIA a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Madame Orietta RIMI, employée privée, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) et Monsieur Paolo PASSARO, employé privé, né le 7 septembre 1984 à Niederkorn, domiciliés professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ont été nommés administrateurs.

Madame Orietta RIMI a également été nommée Président du Conseil d'administration.

Les mandats suivants ont été reconduits:

- Monsieur Eric VANDERKERKEN à la fonction d'administrateur.
- La société Ser.Com Sàrl à la fonction de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012135966/21.

(120179593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.



PEC Moenchhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 163.579.

AUSZUG

Berichtigung des Auszug zur Veröffentlichung am 17. Oktober 2012 im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter Nummer L120178479 registriert und noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht:

Am 28. September 2012 hat die Geschäftsführerversammlung der Gesellschaft den Rücktritt von Frau Lieve Breugelmans als Geschäftsführer mit Wirkung am 24. September 2012 akzeptiert

Die Geschäftsführerversammlung hat dann beschlossen Herm Daniel Laurencin, geboren am 8. Oktober 1969 in Bastogne, Belgien, mit Geschäftsadresse in 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung und für unbestimmte Zeit zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für PEC Moenchhof S.à r.l

Référence de publication: 2012136114/18.

(120179268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135978/10.

(120179662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Lipizzaner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.777.

In the year two thousand and twelve,

on the twenty-fourth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"CLS LUXEMBOURG S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 55 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Company and Trade Register in Luxembourg, under section B number 110 163,

duly represented by:

Ms Sandra CALVARUSO, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 10 September 2012.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of "LIPIZZANER S.à r.l." (the "Company") a company ("société à responsabilité limitée") established and having its registered office at 55 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115 777, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 13 April 2006, which deed has been published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 29 June 2006, under number 1255 and page 60219. The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital and acting in its capacity as sole shareholder, requires the notary to act the following resolutions:



First resolution

The sole shareholder RESOLVED to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (300'000.- EUR) in order to raise it from its current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) to an amount of THREE HUNDRED AND TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (312'500.- EUR).

Second resolution

The sole shareholder RESOLVED to create and issue twelve thousand (12'000) new additional shares, having each a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) all vested with the same rights and privileges as the existing shares, to be subscribed and fully paid up in cash without any share premium, in a aggregate amount of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (300'000.- EUR).

Subscription and payment

Thereupon appeared:

Mrs Sandra CALVARUSO, prenamed,

acting as a special proxy holder of the sole shareholder, the Company "CLS LUXEMBOURG S.à r.l." prementioned; pursuant to the prenamed proxy,

which proxy holder, acting in said capacity, declared to subscribe, in the name and on behalf of the Company "CLS LUXEMBOURG S.à r.l.", to all twelve thousand (12'000) newly issued shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) per share, by a contribution in cash of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (300'000.- EUR), which amount will be entirely allocated to the Company's subscribed share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash, thus a total amount of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (300'000.- EUR) has been produced to the undersigned notary, who expressly states this.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder RESOLVED to amend the first paragraph of article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation so to give it henceforth the following wording:

Art. 6. (first paragraph). "The Company's corporate capital is fixed at THREE HUNDRED AND TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (312'500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12'500) ordinary shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«CLS LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 55 avenue la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110.163,

dûment représentée par:

Mademoiselle Sandra CALVARUSO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associée unique de «LIPIZZANER S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115 777, constituée suivant acte notarié reçu en date du 13 avril 2006, lequel acte notarié fut publié au Mémorial C, Recueil des



Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 29 juin 2006 sous le numéro 1255 et page 60219. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et agissant en tant que seule associés, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) à un montant de TROIS CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (312'500.- EUR).

Deuxième résolution

L'associée unique a DECIDE de créer et d'émettre douze mille (12'000) nouvelles parts sociales supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) toutes émises avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, a souscrire et libérées intégralement en numéraire sans paiement d'une prime d'émission quelconque, d'un montant total de TROIS CENT MILLE EUROS (300'000.- EUR).

Souscription et paiement

Ensuite est intervenue:

Mademoiselle Sandra CALVARUSO, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la seule associée, la Société «CLS LUXEMBOURG S.à r.l.», prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée,

laquelle mandataire, agissant en sa susdite capacité, a déclaré souscrire, au nom et pour compte de la Société «CLS LUXEMBOURG S.à r.l.» toutes les douze mille (12'000) nouvelles parts sociales ordinaires présentement émises d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par part sociale et libérer ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300'000.- EUR), lequel montant sera intégralement alloué au capital social souscrit de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport d'un montant total de TROIS CENT MILLE EUROS (300'000.- EUR) ont été présentés au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique a DECIDÉ de modifier le premier alinéa de l'article SIX (6) des statuts de la Société lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit de la Société est fixé à TROIS CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (312'500.- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12'500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. CALVARUSO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12549. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012135980/123.

(120179512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Petrovaradin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.403.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société PETROVARADIN S.A. qui s'est. tenue en date du 15 octobre 2012

Il a été décidé ce qui suit:



- après délibération, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Cristina Floroiu en sa qualité d'Administrateur de la Société et décide de coopter en qualité de nouvel Administrateur Monsieur Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Natacha Kolodziej-Steuermann (également Président du Conseil d'Administration), Mademoiselle Estelle Matera et Monsieur Nicolas Hamel.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012136116/20.

(120179162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

penola investo SIF management company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136951/9.

(120181100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pierrejean International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 166.908.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration du 9 octobre 2012 que:

Le conseil d'administration nomme comme administrateur-délégué Monsieur Jacques PIERREJEAN, né le 26.07.1951 à Millau (France), demeurant à 13, Résidence Sampiero II, F-20166 Sampiero Pietrosella. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018. Il peut engager la société par sa signature individuelle.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012136120/13.

(120178602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

PL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.785.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.047.

En date du 10 septembre 2012, l'associé ABRIS CEE MID-MARKET FUND LP, avec siège social au 9, Castle Street, St. Helier, bâtiment Elizabeth House, JE42QP Jersey, Jersey, a cédé 19,253,250 actions ordinaires à IPOPEMA 30 FUNDUSZ INWESTYCYJNY ZAMKNIETY AKTYWOW NIEPUBLICZNYCH, avec siège social au 11, ul. Walicow, 00-851 Varsovie, Pologne qui les acquiert.

Par conséquent, suite à cette cession:

- l'associé ABRIS CEE MID-MARKET FUND LP détient 23,531,750 actions ordinaires
- et l'associé IPOPEMA 30 FUNDUSZ INWESTYCYJNY ZAMKNIETY AKTYWOW NIEPUBLICZNYCH détient 19,253,250 actions ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136122/18.

(120179621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.



Roadmap Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 132.407.

EXTRAIT

Veuillez noter le changement d'adresse de l'associé de la société, dénommé Citadel Mainstay Investments S.à r.l., comme suit:

- 51 Avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012136137/16.

(120179672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pradera Central Olomouc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.843.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Pradera Central Holdco S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 111 721),

represented by Mrs Gwendoline LALOUX, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed on 21 September 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Pradera Central Olomouc S.à r.l. (the "Company"), société à responsabilité limitée with its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated in Luxembourg under the name of LUBLIN Sàrl, by a deed of the undersigned notary on October 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 330 on February 14, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B 111.843. The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on December 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 475 on 25 February 2008;
 - that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. Increase of the subscribed capital by an amount of 100.- EUR to bring it from its present amount of 12,500.- EUR to 12,600.- EUR by the issuance of 1 new share with a par value of 100.- EUR.
- 2. Contribution of the said increase of capital in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the sole shareholder against Pradera Central Olomouc S.à r.l. of an amount of 5,024.32.- EUR, the surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution being transferred to a share premium account of the corporation.
 - 3. To amend accordingly article 6 of the articles of incorporation of the Company.
 - 4. Miscellaneous.
 - that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, represented as stated hereabove, resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro



(EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) divided into one hundred and twenty-six (126) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), by creation of one (1) new share.

Souscription - Liberation

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the one (1) new share and to have it fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediatly payable claim held by it against the company Pradera Central Olomouc S.à r.l. of an amount of five thousand twenty-four euro and thirty two cents (5,024.32.- EUR).

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary.

The surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution in kind, being the amount of four thousand nine hundred and twenty-four euro and thirty two cents (4,924.32.- EUR) shall be transferred to a share premium account of the corporation.

Second resolution

The sole shareholder, represented as stated hereabove, decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share."

Expenses

There being no further item on the agenda, the meeting is closed.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-quatre septembre.

Par devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Pradera Central Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 111 721),

représentée aux fins des présentes par Madame Gwendoline LALOUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 21 septembre 2012.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de Pradera Central Olomouc S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée sous la dénomination de LUBLIN S.àr.l. par acte du notaire soussigné du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N o 330 le 14 février 2006, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-111.483. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 475 le 25 février 2008:
 - qu'elle reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

- 1. Augmenter le capital social d'un montant de 100.- EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500.- EUR à 12.600.- EUR par l'émission de 1 nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 100.- EUR.
- 2. Apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par le seul associé contre Pradera Central Olomouc S.à r.l. d'un montant de 5,024.32.- EUR, la différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de l'apport étant transférée à un compte prime d'émission de la société.
 - 3. Modification concordante de l'article 6 des statuts.
 - 4. Divers.
 - qu'elle a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent euros (100,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) divisé en cent vingt six (126) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), le tout par émission d'une (1) part sociale nouvelle.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit est, déclare souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par lui-même contre Pradera Central Olomouc S.à r.l. d'un montant de cinq mille vingt-quatre euros et trente-deux cents (5,024.32.- EUR). L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant. La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée, étant de quatre mille neuf cent vingt-quatre euros et trente-deux cents (4,924.32.- EUR) sera transférée à un compte de prime d'émission de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique, représenté comme dite est, décide de modifier en conséquence l'article 6 de statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était levée.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. LALOUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45083. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136087/124.

(120179387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Star 2000 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.247.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012136232/12.

(120179551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Robert Mikaeloff Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 15.265.

Il est pris acte de la modification de l'adresse d'un Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec effet au 24 septembre 2012, comme suit:



- Monsieur Robert MIKAELOFF, Administrateur-Délégué, avec adresse Chemin Saint Antoine, F- 92430 Marnes-la-Coquette, France.

Il est pris acte de la modification de l'adresse de l'Administrateur-Délégué, avec effet au 24 septembre 2012, comme suit:

- Monsieur Robert MIKAELOFF, Administrateur-Délégué, avec adresse Chemin Saint Antoine, F- 92430 Marnes-la-Coquette, France.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Certifié sincère et conforme

ROBERT MIKAELOFF LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012136150/18.

(120179001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Rox Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 60.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136154/10.

(120179566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.718.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136182/10.

(120179207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Tritone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.737.

EXTRAIT

Veuillez noter le changement d'adresse de l'associé de la société, dénommé Citadel Mainstay Investments S.à r.l., comme suit:

- 51 Avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012136245/16.

(120179673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Spimelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 108.285.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2011

Est ratifié la révocation du commissaire aux comptes:



- "Fiscalité, Comptabilité, Gestion S.à.r.l.", en abrégé" FISCOGES S.à r.l.", avec siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.071

Est ratifié la nomination du commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- GMS Consulting S.à r.l., avec siège social à L-9636 Berlé, 14, Duefstross inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.173

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pontpierre, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012136185/17.

(120179030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Strasbourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 76.596.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2012136187/11.

(120179248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Société de Transports Araujo et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 23.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012136213/10.

(120179407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

CAREP II Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.734.895,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.493.

Le bilan et le compte de résultat au 30 juin 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 octobre 2012.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012137096/16.

(120181721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Schuler Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 159.132.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Capellen.

Référence de publication: 2012136197/11.

(120179262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

PAH Amazon Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.607.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG SARL having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 3rd October 2001, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84 125,

represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 1, 2012.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL, is the sole part holder in PAH AMAZON HOLDINGS SARL, incorporated on April 18, 2012, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 168607, published in the Mémorial C number 1423, on 14 April 2012 (the "Company") by deed of the aforementioned notary.

The Company's by-laws have been amended on August 20, 2012, by deed of the notary Carlo Wersandt, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 2403 on September 26, 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of TWENTY-FIVE MILLION U.S. DOLLARS (USD 25,000,000.-) to bring it from its present amount of NINE MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 9,020,000.-) to the amount of THIRTY-FOUR MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 34,020,000.-) by the creation and the issue of TWENTY-FIVE MILLION (25,000,000) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of TWO HUNDRED TWENTY-SIX MILLION SEVEN HUNDRED SIXTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY-FIVE U.S. DOLLARS (USD 226,764,575.-).

The aggregate contribution of TWO HUNDRED FIFTY-ONE MILLION SEVEN HUNDRED SIXTY-FOUR THOU-SAND FIVE HUNDRED SEVENTY-FIVE US DOLLARS (USD 251,764,575.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) TWENTY-FIVE MILLION U.S. DOLLARS (USD 25,000,000.-) to the share capital of the Company; and (ii) TWO HUNDRED TWENTY-SIX MILLION SEVEN HUNDRED SIXTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY-FIVE U.S. DOLLARS (USD 226,764,575.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the TWEN-TY-FIVE MILLION (25,000,000) New Shares, and to pay them a total price of TWENTY FIVE MILLION U.S. DOLLARS (USD 25,000,000.-) together with total issue premium of TWO HUNDRED TWENTY-SIX MILLION SEVEN HUNDRED SIXTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY-FIVE U.S. DOLLARS (USD 226,764,575.-) by a contribution in kind consisting of FIVE HUNDRED TWELVE MILLION ONE HUNDRED FORTEEN THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-THREE (512,114,323) quotas in the quota capital of PAH BRASIL PARTICIPACÓES LTDA., a limited company (sociedade limitada) organized and existing in accordance with the laws of the Federal Republic of Brazil, with offices in the City of Sao Paulo, State of Sao Paulo, at Rua Alexandre Dumas, No. 1.711, 8th. Floor, Chácara Santo Antonio, ZIP CODE 04717-911, enrolled at the CNPJ/MF under No. 43.588.045/0001-31.

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Quotas.

The said report, a copy of the list of the Contributed Quotas and a copy of documents evidencing the holding by PFIZER LUXEMBOURG SARL of the Contributed Quotas further to the increase of capital in PAH BRASIL PARTICIPACÓES LTD, has been given to the notary.



Effective implementation of the contribution:

The Contributor, PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Quotas and possessing the power to dispose of the Contributed Quotas;
- the Contributed Quotas are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Quotas;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Quotas be transferred to it;
 - according to the laws of Brazil, the Contributed Quotas are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in Brazil, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at THIRTY-FOUR MILLION TWENTY THOU-SAND U.S. DOLLARS (USD 34,020,000.-) divided into THIRTY-FOUR MILLION TWENTY THOUSAND (34,020,000.-) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each. "

Valuation - Costs

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 195,456,000 (exchange rate (median price) available on September 28, 2012, 2012: USD 1.-= EUR 0.77634).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 6,800 (six thousand eight hundred Euros).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, soussigné;

A COMPARU

PFIZER LUXEMBOURG SARL ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 84.125 (la «Société»)

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 1 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL, est l'associé unique de PAH AMAZON HOLDING SARL, constituée en date du 18 avril 2012, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B168.607, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1423 du 14 avril 2012 (la «Société») suivant acte reçu par acte du notaire soussigné.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du notaire Carlo Wersandt de résidence à Luxembourg en date du 20 aout 2012 publié au Mémorial C numéro 2403 du 26 septembre 2012.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de VINGT-CINQ MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 25.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de NEUF MILLIONS VINGT MILLE



DOLLARS AMERICAINS (USD 9.020.000,-) à un montant de TRENTE-QUATRE MILLIONS VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 34.020.000,-) par l'émission de VINGT-CINQ MILLIONS (25.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN U.S. DOLLAR (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de DEUX CENT VINGT-SIX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS AMERICAINS (USD 226.764.575,-).

L'apport total de DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS AMERICAINS (USD 251.764.575,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) VINGT-CINQ MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 25.000.000,-) au capital social de la Société et (ii) DEUX CENT VINGT-SIX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS AMERICAINS (USD 226.764.575,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL précitée, ici représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les VINGT-CINQ MILLIONS (25.000.000) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de VINGT-CINQ MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 25.000.000,-) ensemble avec une prime d'émission de DEUX CENT VINGT-SIX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS AMERICAINS (USD 226.764.575,-) par un apport en nature consistant dans les: (i) CINQ CENT DOUZE MILLIONS CENT QUATORZE MILLE TROIS CENT VINGT-(512.114.323) quotas dans le quota capital de PAH BRASIL PARTICIPAÇOES LTDA., une société à responsabilité limitée (sociedade limitada), constituée et existant selon les lois de la République Fédérale du Brésil, avec siège social à Rua Alexandre Dumas, No. 1.711, 8eme étage, Chàcara Santo Antonio, ville de Sâo Pâulo, État de Sâo Paulo, ZIP CODE 04717-911, enregistré à la CNPJ/MF sous le numéro 43.588.045/0001-31.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été produite par un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société qui certifie que le montant total cet apport en nature est égal à la valeur des Nouvelles Parts émises en considération pour les Parts Sociales apportées.

Ledit rapport, la copie de la liste des Parts Sociales apportées et la copie de documents attestant de la détention par PFIZER LUXEMBOURG SARL des Parts Sociales apportées suite à l'augmentation de capital de PAH BRASIL PARTICI-PAÇÔES LTD ont été présentés au notaire instrumentaire.

Réalisation effective de l'apport:

L'Apporteur, PFIZER LUXEMBOURG SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer;
- les Parts Sociales apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une ou plusieurs des Parts Sociales apportées soit transférer;
 - suivant les lois du Brésil, les Parts Sociales apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et le Brésil aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à TRENTE-QUATRE MILLIONS VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 34.020.000,-) divisé en TRENTE-QUATRE MILLIONS VINGT MILLE (34.020.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.»

Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 195.456.000 (taux de change (median price) disponible le 28 septembre 2012: USD 1,-= EUR 0, 77634).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 6.800 (six mille huit cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 octobre 2012. LAC / 2012 / 47768. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136106/168.

(120179570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Schuler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.445.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2012136199/11.

(120179668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Schulerimmo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 158.214.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2012136201/11.

(120179196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Société Immobilière Bertrange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 82.938.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2012136214/11.

(120179691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Saint-Gobain Solar Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 131.437.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société Saint-Gobain Glass France S.A., société anonyme de droit français, avec siège social à F-92400 Courbevoie (France), n° Siret 998 269 211 (l'«Actionnaire Unique»);

représentée par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 septembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré être l'Actionnaire Unique détenant toutes les trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune représentant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) de la société anonyme Saint-Gobain Solar Systems S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, Ecostart, 2, rue du Commerce, immatriculée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 131437 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2423 du 26 octobre 2007 et numéro 2698 du 23 novembre 2007. L'acte constitutif a fait l'objet d'un acte rectificatif reçu par le prédit notaire Maître Paul BETTINGEN en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2274 du 11 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date de ce jour, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Actionnaire Unique, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux millions trois cent mille Euros (EUR 2.300.000) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune à deux millions trois cent trente-et-un mille Euros (EUR 2.331.000) représenté par deux mille trois cent trente-et-une (2.331) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune par l'émission de deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune.

Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, prénommée, agissant au nom et pour compte de l'Actionnaire Unique sur base de la procuration précitée, déclare souscrire au nom et pour compte de l'Actionnaire Unique aux deux mille trois cents (2.300) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune, et libérer ces deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles par un apport en numéraire de deux millions trois cents mille Euros (EUR 2.300.000).

Il résulte d'une attestation bancaire remise au notaire instrumentant que le montant de deux millions trois cent mille Euros (EUR 2.300.000) est à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide suite aux résolutions ci-avant de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner dès à présent la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions trois cent trente-et-un mille Euros (EUR 2.331.000) représenté par deux mille trois cent trente-et-une (2.331) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de mandater l'administrateur unique de la Société, sinon tout avocat de l'Etude Wildgen, Partners in Law, avec faculté de substitution de procéder aux modifications du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications découlant des résolutions ci-avant.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille sept cents euros (EUR 2.700).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L-A. TAKERKART-WOLF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2012. LAC/2012/44867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136158/64.

(120179369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.



Span, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.245.

Il résulte de contrats de cession de parts sociales signés en date du 10 février 2012, que la société PLURIDEVELOP-MENT S.à r.l., une société ayant son siège social 35, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a acquis:

- Deux cents cinquante cinq (255) parts sociales dans la société que détenait Mlle Anaïs DEYGLUN demeurant au 35, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, Luxembourg;
- Deux cents cinquante cinq (255) parts sociales dans la société que détenait Mlle Sophie DEYGLUN demeurant au 35, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, Luxembourg;
- Deux cents cinquante cinq (245) parts sociales dans la société que détenait Mme Nadine DEYGLUN-HAMPAR-TZOUMIAN demeurant au 35, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012136229/18.

(120179348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Société Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 74.084.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2012136215/11.

(120179143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Solifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 90.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLIFIN INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012136218/10.

(120179181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Soltana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.770.

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste d'Administrateur de votre société SOLTANA S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.770 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

CARDALE OVERSEAS INC.

Référence de publication: 2012136219/11.

(120178947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Soltana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.770.

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste d'Administrateur de votre société SOLTANA S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.770 avec effet immédiat.



Luxembourg, le 26 septembre 2012.

KELWOOD INVESTMENTS LTD

Référence de publication: 2012136220/11.

(120178947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Soltana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.770.

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste d'Administrateur de votre société SOLTANA S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.770 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

TASWELL INVESTMENTS LTD

Référence de publication: 2012136221/11.

(120178947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Villefranche Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 151.053.

L'an deux mil douze, le quatre octobre.

Par-devant, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «VILLEFRANCHE IMMO», société anonyme avec siège à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.053, constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 19 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 501 du 9 mars 2010, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marcel EHLINGER, demeurant à Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Xavier DELPOSEN, demeurant à B-6740 Etalle, 64, rue du Bois.

L'assemblée élit au poste de scrutateur Monsieur Daniel ORIGER, demeurant à L-6147 Junglinster, 8, rue des Roses. Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les membres du bureau, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les cinquante-quatre cents (400) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda:

- 1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle vers L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie;
- 2. Modification de l'objet social;
- 3. Refonte des statuts;
- 4. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- L'achat, la vente, la location et l'échange pour compte propre dans le domaine de l'immobilier,



- La gérance immobilière pour compte propre,
- La construction pour compte propre,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.»

Refonte des statuts

L'assemblée estime que les statuts de la société sont devenus obsolètes et décide de procéder à la refonte des statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «VILLEFRANCHE IMMO».
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- L'achat, la vente, la location et l'échange pour compte propre dans le domaine de l'immobilier,
- La gérance immobilière pour compte propre,
- La construction pour compte propre,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) représenté par quatre cents actions (400) d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-).

Les actions sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toute cession d'action est soumise à un droit de préemption dont les modalités sont définies au sein d'un pacte d'actionnaires.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 3 ème jeudi du mois de juin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par téléfax, par télégramme ou par voie électronique une autre personne comme mandataire.



Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par voie électronique, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

- **Art. 12.** Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.
- **Art. 13.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.
- **Art. 14.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveil-lées par un commissaire. Le commissaire sera nommé par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans; il sera rééligible.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

- Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.



- Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'as-semblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.
- Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. EHLINGER, X. DELPOSEN, D. ORIGER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 8 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3824. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136282/165.

(120179153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Soltana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.770.

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste de Commissaire de votre société SOLTANA S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.770 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT Sàrl

Référence de publication: 2012136222/11.

(120178947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Vireos Investment Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.353.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 19 Septembre 2012 a résolu de co-opter M. Alexander Kotb (demeurant profession-nellement Neue Maizer Strasse 1, D-60311 FRANKFURT) en remplacement de M. Alfred Roelli en tant qu'administrateur à partir du 19 septembre 2012 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Référence de publication: 2012136283/12.

(120179118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Summit Capital Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 60.530.

L'adresse privée de l'Administrateur Anatoly ZYABLITSKIY né le 16 octobre 1962 à Kirovograd (Ukraine) est: - 15-3-81, Veshnyakovskaya street, Moscou, RU-111539



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136236/11.

(120179305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Weghsteen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 55.439.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 2 octobre 2012 à 11 h au siège social

Décisions

- Monsieur Olivier Van Regemortel, 2/23 via Sesmara à B-6700 Arlon, domicilié professionnellement 3, rue de la Libération à L-8245 Mamer a été nommé à l'unanimité administrateur délégué.
 - Le mandat est d'une durée de six ans. Référence de publication: 2012136290/12.

(120179131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Allianz Global Investors Islamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.591.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19.10.2012.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2012136961/12.

(120180757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Thingvellir S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 33.444,82.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 156.996.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 17 octobre 2012

L'associé unique de Thingveilir S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 17 octobre 2012:
- * Eric Lechat
- de nommer la société suivante «Gérant» avec effet au 17 octobre 2012 et ce pour une durée illimitée:
- * Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg. Luxembourg, le 18 octobre 2012. Christina Horf.

Référence de publication: 2012136241/15.

(120179434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Thaleya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 83.535.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 17 octobre 2012 que Monsieur Jan Dekker, demeurant à 25 Van Merlenlaan NL-2101 GC Heemstede, a été coopté aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Marianne Goebel, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136252/14.

(120179675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Toolux Sanding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.753.667,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.041.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 21 juin 2012 que: Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2012:

- Me Gerald STEVENS, administrateur;
- Mr. Shaohui ZHANG, administrateur;
- Mr. Xueming XU, administrateur;
- Mr. Zhiming XU, administrateur;
- Ms. Jinan XU, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136257/20.

(120179603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Triangle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 42.212.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 octobre 2012 à 16.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Enzo Domenico Vincenzo BERETTA, Franco OMARINI et de Heinz Josef VOGEL et le mandat de Commissaire aux Comptes de Fiduciaire Continentale.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Extrait sincère et conforme

TRIANGLE S.A.

Signature

Le président de l'Assemblée

Référence de publication: 2012136266/17.

(120179541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 105.493.

RECTIFICATIF

Extrait

Un changement de gérants a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 17 octobre 2012 sous la référence L120178109.

Suite à une erreur de notre part, le dépôt n'avait pas lieu d'être et est à remplacer par le dépôt suivant:

Monsieur Pierre CLAUDEL et Monsieur Jérôme DEVILLET n'ont pas été nommés comme gérants.

Monsieur Pietro LONGO et Monsieur Andrew O'SHEA sont toujours gérants de la société pour une durée indéterminée.



Luxembourg, le 18 octobre 2012. Pour extrait sincère et conforme Pour U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.I. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012136268/19.

(120179321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Villa Remacum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 106.622.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue eu date du 12 octobre 2012;

Les actionnaires décident de nommer la société anonyme PKF Weber & Bontemps, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 135.187, ayant son siège au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg en remplacement de la société anonyme PKF ABAX Audit au poste de commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012136274/15.

(120179685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Moscow Construction and Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 62.894.

Cession de part sociale

L'associé MCD HOLDINGS N.V., avec siège social à Curação, a cédé en date du 8 août 2012 sa part sociale à R.A.L. HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF).

La répartition des 500 parts sociales est désormais la suivante:

- MAKTRON CORP	250 parts
D. A. I. LIOI DINIC SDE	250 parts

D. FONTAINE

Gérant

Référence de publication: 2012136048/15.

(120179780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Barclays Capital Equity Luxembourg SICAV SIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.496.

Les comptes annuels au 29 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Steven Brown

Gérant

Référence de publication: 2012136384/15.

(120179957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck